

PLAN DE GESTION DEFINI ET PROGRAMME D'ACTION POUR LES ZONES HUMIDES DE MONTREUIL-SUR-BRECHE (60)



Ancienne chapelle



Herbe aux écus



Prairie humide à l'entrée de Montreuil-sur-Brèche

Préconisations et propositions – Février 2022

Version actualisée suite au COPIL du 27/01/2022

Commune de
Montreuil-sur-Brèche



Préambule

Ce « PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES DE MONTREUIL-SUR-BRECHE » commandé par la Commune de Montreuil-sur-Brèche (DEVIS LB N°1/2020 signé le 16 juillet 2020), fait suite à la présentation des suivis écologiques lors du COPIL du 14 octobre 2021 qui a permis de diagnostiquer la biodiversité du secteur d'étude et des environs proches.

Ce **plan de gestion défini et plan d'action pour les zones humides de Montreuil sur Brèche (60)** présente, en lien direct avec les résultats de l'étude réalisée, différentes propositions de gestion sur les deux points suivants :

1. Le scénario d'aménagement et de gestion du site retenu par le COPIL,
2. Définition du programme d'aménagement comprenant l'estimatif et calendrier retenus.

Ce travail s'inscrit dans la réalisation du plan de gestion des zones humides communales à Montreuil-sur-Brèche, en cohérence avec le cheminement en cours (ouverture des sites au public).

Ce dossier est complété par des fichiers excel (estimatif et calendrier retenus) enregistrés sous : Estimation_chiffrage_COPIL_version_17_02_2022.

En effet, les suivis écologiques réalisés par le CPIE des Pays de l'Oise en 2020-2021 ont permis d'identifier un certain nombre d'espèces ; dont les espèces potentiellement invasives :

- **la Symphorine - *Symphoricarpos albus***
- **le Cotonéaster - *Cotoneaster sp.***
- **le Ragondin - *Myocastor coypus***
- **le Rat musqué - *Ondatra zibethicus***

Bien d'autres espèces figurent parmi les espèces remarquables dont il est important de tenir compte dans le cadre des futurs aménagements, notamment,

Parmi les plantes :

- **la Valériane rampante – *Valeriana repens***
- **la Reine des prés – *Filipendula ulmaria***
- **la Menthe aquatique – *Mentha aquatica***
- **la Scrophulaire aquatique – *Scrophularia auriculata***
- **l'Herbe aux écus – *Lysimachia nummularia***
- **la Berce commune – *Heracleum sphondylium***
- **le Cirse maraîcher – *Cirsium oleraceum***
- **l'Epipactis à larges feuilles – *Epipactis helleborine***

Parmi les animaux :

- **le Martin-pêcheur – *Alcedo atthis***
- **la Bergeronnette des ruisseaux – *Motacilla cinerea***
- **la Buse variable – *Buteo buteo***
- **la Chouette hulotte - *Strix aluco***
- **le Crapaud commun – *Bufo bufo***
- **l'Orvet fragile – *Anguis fragilis***

Notons la présence d'arbres remarquables, notamment des Charmes à cavités et diverses trognes.

Afin de réaliser nos suivis sur le site, une autorisation de pénétration en propriétés privées pour étude visant à réaliser un plan de gestion sur les parcelles identifiées en zones humides de la commune de Montreuil-sur-Brèche nous a été communiquée (arrêté préfectoral du 14 septembre 2020).

Expertises écologiques et suivis scientifiques



PAYS DE L'OISE



Inventaires de la faune et de la flore

La Commune de Montreuil-sur-Brèche a confié au CPIE des Pays de l'Oise, le diagnostic écologique et les préconisations environnementales de trois Zones Humides, avec pour objectifs :

- de pérenniser la biodiversité sur le site voire de la développer au travers d'aménagements et d'une gestion favorable à la biodiversité ;
- d'utiliser les fonctionnalités et les ressources écologiques de la parcelle pour rendre la parcelle utile à la communauté (services écosystémiques) ;
- de faire de ce lieu, un site d'expérimentation, d'échanges, de découvertes et de formation en sciences participatives pour tous les publics sur la biodiversité.

Le CPIE des Pays de l'Oise effectue actuellement divers inventaires naturalistes sur des taxons recherchés (faune, flore, fonge), et facilite les techniques d'identification grâce à différents supports de sciences participatives (Vigie-Nature, OPEN, OLB de l'Oise). Les données ainsi collectées font aujourd'hui l'objet d'une saisie dans le cadre de l'Observatoire Local de la Biodiversité de l'Oise, programme de sciences participatives mis en place par le CPIE des Pays de l'Oise depuis 2018.

Plan de gestion conservatoire

La prise en compte de la gestion conservatoire, fonction des espaces et des espèces, sera effectuée avec différents partenaires en privilégiant une approche pour un développement durable de ces espaces naturels, à proximité du ruisseau de la Brèche.

Table des matières

Préambule	2
1. Contexte de l'étude	6
1.1. Les partenaires	6
1.2. La commande	6
1.3. Le site d'étude	7
1.4. Importance de l'eau sur le Bassin versant de la Brèche.....	8
2. Contexte écologique du projet.....	9
2.1. Contexte hydrologique.....	9
2.2. La Brèche, rivière du plateau Picard.....	9
1.1. Eléments naturalistes associés aux trois parcelles communales	11
2. Stratégie de gestion et objectifs.....	12
2.1. Préconisations générales.....	12
2.2. Localisation des secteurs étudiés – Montreuil sur Brèche.....	13
2.3. Gestion zone humide de Couvremont (OA 0174 et OA 0161)	14
2.3.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion.....	14
2.3.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 1A et 1B.....	15
2.4. Gestion zone humide de l'Eglise (OA 0125 et OA 0124)	17
2.4.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion.....	17
2.4.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 2A et 2B.....	18
2.5. Gestion zones humides du Parc (OD 0181, OD 0180, OD 0179, OD 0194)	20
2.5.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion.....	20
2.5.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelle 3A	21
2.5.3. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelle 3E.....	23
2.6. Gestion zone humide ancienne peupleraie (OD 0402, OD 0178 et OD 0396)	25
2.6.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion.....	25
2.6.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 3B, 3C et 3D	26
3. Liste des actions de gestion proposées.....	28
4. Calendrier perpétuel des actions de gestion conservatoire	28
5. Précisions sur les mesures d'aménagements et de gestion.....	32
5.1. Coupe rase sécurisée.....	32
5.2. Zone forestière sécurisée	33
5.3. Implantation de nouvelles trognes	33
5.4. Entretien des trognes (taille, paillage)	34
5.5. Remplacement de plants des trognes.....	34
5.6. Implantation et entretien des haies.....	34

5.7.	Fauche tardive centrifuge.....	35
5.8.	Fauche tardive	36
5.9.	Création d'une mare.....	37
5.10.	Installation de clôtures pour la mare	38
5.11.	Installation d'une conduite (gouttière)	39
5.12.	Installation d'une buse béton.....	39
5.13.	Gestion des EEE	40
5.14.	Zone d'extension de la cariçaie	40
5.15.	Prairie naturelle sauvage (spontanée)	41
5.16.	Pâturage extensif.....	42
5.17.	Paillage avec du BRF	42
5.18.	Achat et installation de la passerelle.....	42
5.19.	Eclairage public.....	42
5.20.	Animation, sensibilisation	43
5.21.	Conseils, accompagnement et expertise.....	43
6.	Conclusion	44

1. Contexte de l'étude

1.1. Les partenaires

Commune de Montreuil-sur-Brèche

Rue de l'Eglise, 60480 MONTREUIL-SUR-BRECHE

Suivi du dossier : Patrick GUIBON, Maire

mairie.montreuil@wanadoo.fr // guibon.patrick@wanadoo.fr // 06 09 77 94 96

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

7ter Rue Henri Breuil, 60600 CLERMONT

Suivi du dossier : Lola FERREIRA MARTINEZ, Technicienne zones humides

lola.ferreira-martinez@smbvbreche.fr // 06 88 86 38 67 // 03 44 50 19 65

CPIE des Pays de l'Oise

6/8 rue des Jardiniers, 60300 SENLIS

Suivi du dossier : Lucas BALITEAU, Chargé de missions environnement

l.baliteau@cpie60.fr // 03 44 31 32 64

1.2. La commande

Le **CPIE des Pays de l'Oise** est chargé par la commune de Montreuil-sur-Brèche de réaliser une étude complète sur son territoire comprenant les bilans suivants :

- **Diagnostic sur l'ensemble des zones humides de la commune // COPIL du 14 octobre 2021**
Dossier_Montreuil_sur_Breche_bilan_07_10_2021_CPIE60
- **Plan de gestion sur trois parcelles communales // COPIL du 27/01/2022**
Dossier_Montreuil_sur_Breche_gestion_10_12_2021_CPIE60
- **Plan de gestion défini et programme d'action pour les zones humides de Montreuil-sur-Brèche // COPIL du 27/01/2022**
Dossier_Montreuil_sur_Breche_gestion_24_02_2022_CPIE60

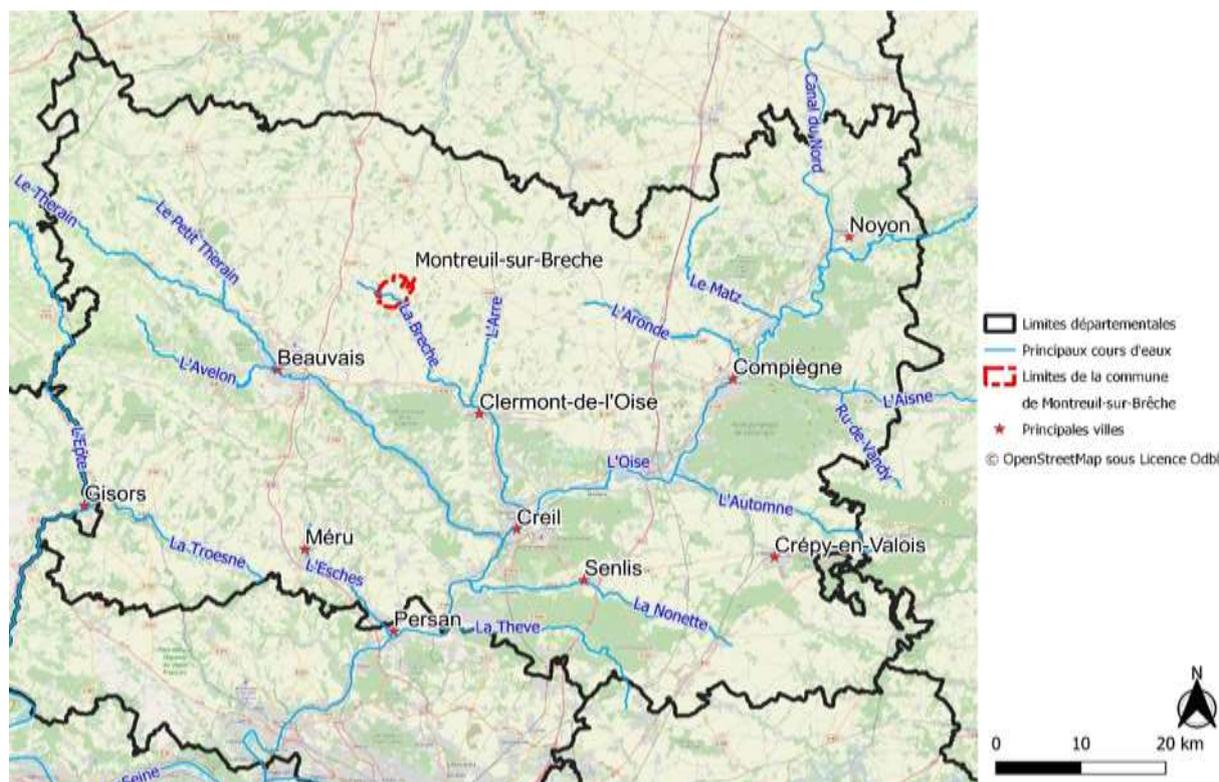
Cette commande s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de la Brèche. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte un accompagnement financier à hauteur de 80%. Les 20% restant étant à la charge de la commune de Montreuil-sur-Brèche.

Le présent travail donne des propositions d'aménagements, de restauration, et de gestion des sites.

Un volet sensibilisation pourrait également être développé, à travers une **ORE**, afin de faire découvrir la biodiversité locale au public, notamment via des cheminements, panneaux de vulgarisation et actions citoyennes.

1.3. Le site d'étude

Montreuil-sur-Brèche est une petite commune de 488 habitants (en 2017) située dans l'Oise, dans les Hauts-de-France. Ce village, à dominance agricole, est situé au carrefour de 4 axes routiers d'importance locale. Montreuil-sur-Brèche est situé à 16km au Nord Est de Beauvais. La commune est également membre de la communauté de communes de l'Oise Picarde basée à Breteuil.



Peupleraie de l'église.



La Brèche.



Bois en aval.

1.4. Importance de l'eau sur le Bassin versant de la Brèche

La commune de Montreuil-sur-Brèche et sa communauté de commune Oise Picarde, sont également un carrefour entre de nombreux acteurs et usagers. En effet, la présence de la Brèche induit l'existence d'entités spécialisées dans la gestion de l'eau. C'est notamment le cas avec :

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB),
- la Fédération Départementale de la Pêche de l'Oise,
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).



La Brèche en hiver.



Ancien lavoir près du parc public.

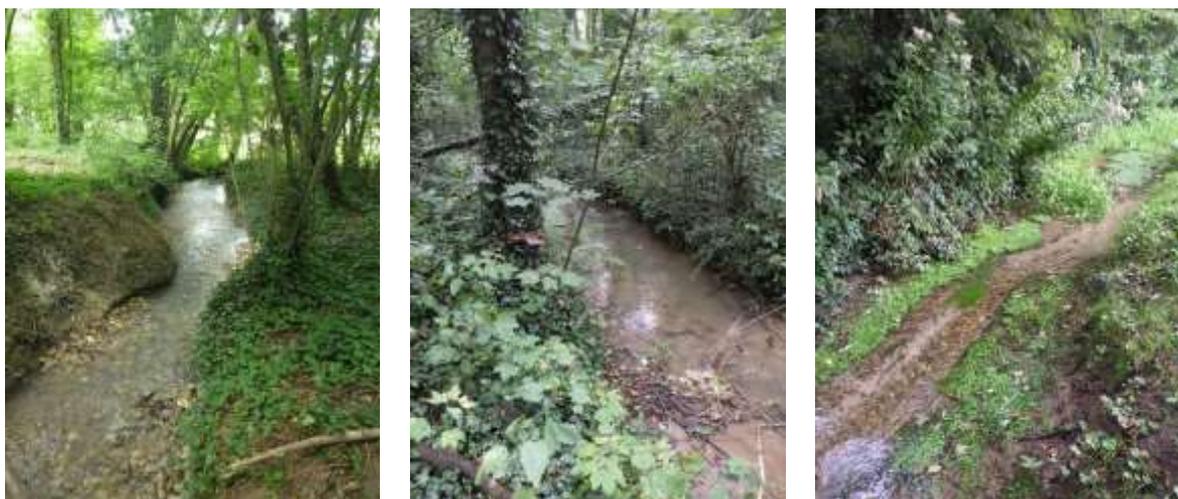
2. Contexte écologique du projet

2.1. Contexte hydrologique

Parcelle	Cours d'eau à proximité	Sens d'écoulement (provenance) de l'eau sur la parcelle	Particularités
1A	La Brèche	Nord	-
1B	La Brèche	Nord-est	-
2A	La Brèche	Nord + Ouest	Présente une mare Zone humide Présence d'ornières
2B	La Brèche	Nord + Ouest	Zone humide
3A	Fossé (écoulement d'eaux usées)	Nord + Ouest	Présence de drains
3B	La Brèche	Sud	Ancien moulin Pont existant Ancien canal (au sud) Cône de déjection (amas de boue)
3C	La Brèche	Sud	
3D	La Brèche	Sud	
3E	La Brèche + Rû de Montreuil	Sud	-

2.2. La Brèche, rivière du plateau Picard

La commune de Montreuil sur Brèche est traversée d'ouest en est par la Brèche. Ce cours d'eau prend sa source à Reuil-sur-Brèche, une commune voisine. Cette rivière, d'une longueur de 45 Km se jette dans l'Oise, un affluent de la Seine. Administrativement, elle est classée sous le code de masse d'eau FRHR218, jusqu'à son principal affluent, l'Arré.



Quelques vues sur la rivière Brèche d'amont en aval de Montreuil-sur-Brèche.

Tout comme les cours d'eau avoisinant, la Brèche se caractérise par la faible pente de son lit qui est parfois sinueux voir méandreux, le dédoublement de la rivière ainsi que la présence d'un étang, de zones marécageuses ou humides.

La région comporte en effet des craies, ces roches, de par leur nature, constituent le réservoir aquifère le plus important du bassin versant, pouvant atteindre 50m d'épaisseur. Les précipitations locales permettent de renouveler la réserve, mais la vulnérabilité aux pollutions est forte. En période d'étiage, comme en période de hautes eaux, cette nappe phréatique est drainée par les cours d'eau et les alimente en permanence. Lorsque les niveaux piézométriques sont exceptionnellement hauts, de nouvelles sources peuvent apparaître et des cours d'eau habituellement en assècs peuvent être réactivés. Le maxima de débits de la nappe est généralement observé en mars et avril. La période de vidange, à l'issue de laquelle sont observés les minimas de débits, se situent de mai à octobre. La Brèche possède ainsi un régime pluvial pur, avec un débit spécifique faible, de 4,9L/s/km².

Aujourd'hui la Brèche est considérée, par le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)**, comme étant en bon état chimique et écologique. Néanmoins le cours d'eau a été, à de nombreuses reprises, remanié par l'Homme. Ainsi certains tronçons ont été rectifiés et/ou curés notamment pour l'installation de moulins et l'exploitation de peupliers. Ces modifications ont eu comme principales conséquences l'encaissement de la rivière, la perte d'un substrat rocheux et l'assèchement des zones humides environnantes. L'installation, plus tardive, de grandes cultures a eu comme incidence des pollutions aux produits phytosanitaires dont certaines sont toujours observables. Le labour, expose également certaines parcelles à l'érosion et à la pollution chimique du cours d'eau. Malgré les travaux de restauration certaines déviations, seuils ou ménagements anciens nuisent encore au bon fonctionnement de la rivière. Ainsi la Brèche est considérée comme un cours d'eau de première catégorie piscicole dégradé sur tout son cours.

1.1. Éléments naturalistes associés aux trois parcelles communales

Le tableau ci-dessous précise de façon synthétique, pour chaque secteur les habitats, les espèces les plus remarquables associées (faune et flore) et les éléments de problématiques (EEE et autres).

Secteur	Habitat	Faune	Flore	Problématique et EEE	Gestion conservatoire
1A	Petite peupleraie	Martin-pêcheur	Cavités d'arbres anciens (Charme), Frêne élevé, Aubépine monogyne, Perce-neige	Ragondin	Vieux arbres Trognes à conserver
1B	Prairie humide de fauche	Bergeronnette des ruisseaux, Tourterelle des bois, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Hérisson d'Europe	Menthe aquatique, Berce commune, Viorne obier	Ragondin Fauches régulières	Gestion différenciée
2A	Magnocariçaie, saules, arbres têtards, mares à Carex	Crapaud commun, Couleuvre helvétique, Putois d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Grosbec casse-noyaux	Trognes de Charme, Laiche (Carex), Prêle des marais, Epipactis à larges feuilles, Scrofulaire aquatique, Epiare des bois, Cirsée de Paris, Houlique laineuse, Frêne élevé	Symphorine Ragondin	Trognes à conserver
2B	Prairie humide pâturée	Hirondelle rustique, Bruant jaune	Chèvrefeuille des bois dactyle aggloméré, Grande ortie, Cirse	Abondance de crottin de cheval : excès de nitrates (surpâturage)	Gestion différenciée
3A	Terrain de foot	Couleuvre helvétique, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Bouvreuil pivoine, Chouette hulotte, Pic épeiche, Crapaud commun, Grenouille rousse, Orvet fragile	Valériane officinale, Epipactis à larges feuilles, Listère, Cirse maraîcher, Reine des prés, Menthe aquatique, Herbe aux écus.	Ragondin Tontes régulières	Gestion différenciée
3B	Grande peupleraie sénéscente	Crapaud commun, Grenouille rousse, Orvet fragile, Chouette hulotte, Buse variable, Chiroptères	Erable champêtre, Orme champêtre, Scolopendre, Cirsée de Paris, Epipactis à larges feuilles, Reine des prés	Ragondin	Conserver le bois mort
3C					
3D					
3E	Parc	Pipistrelle commune, Buse variable	Trognes de Saule blanc, Mégaphorbiaie à Eupatoire chanvrine et Liseron des haies	Cotonéaster Tontes régulières	Gestion différenciée

2. Stratégie de gestion et objectifs

2.1. Préconisations générales

Pour chaque secteur de l'étude, nous avons identifié les espèces (faune, flore) présentes.

La prise en compte des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a été réalisée en suivant :

- **La Symphorine**
- **Le Cotonéaster**
- **Le Ragondin**
- **Le Rat musqué**

Le bilan de ces suivis est synthétisé dans les fiches suivantes réalisées pour chaque secteur.

La faisabilité technico-économique du mode de gestion dépendra des options choisies en interne ou/et en externe.

- Option (1) : en interne (via l'agent communal),
- Option (2) : en externe via un prestataire bénévole/payant (contacts, fiches gestion)

Différentes pistes de possibilités de financement (subventions) et ressources financières du M.O. sont envisageables avec l'accompagnement de certains acteurs du territoire, en particulier avec l'association « **Chemins Ruraux des Hauts-de-France** ».

Cette association peut effectuer gratuitement un diagnostic des sentiers pédestres de la commune avant toute proposition d'aménagement. Ils interviennent sur demande écrite de la Mairie.

La Commune est invitée à définir de quelle(s) façon(s) elle souhaite intervenir ponctuellement ou/et totalement via l'agent communal de Montreuil sur Brèche.

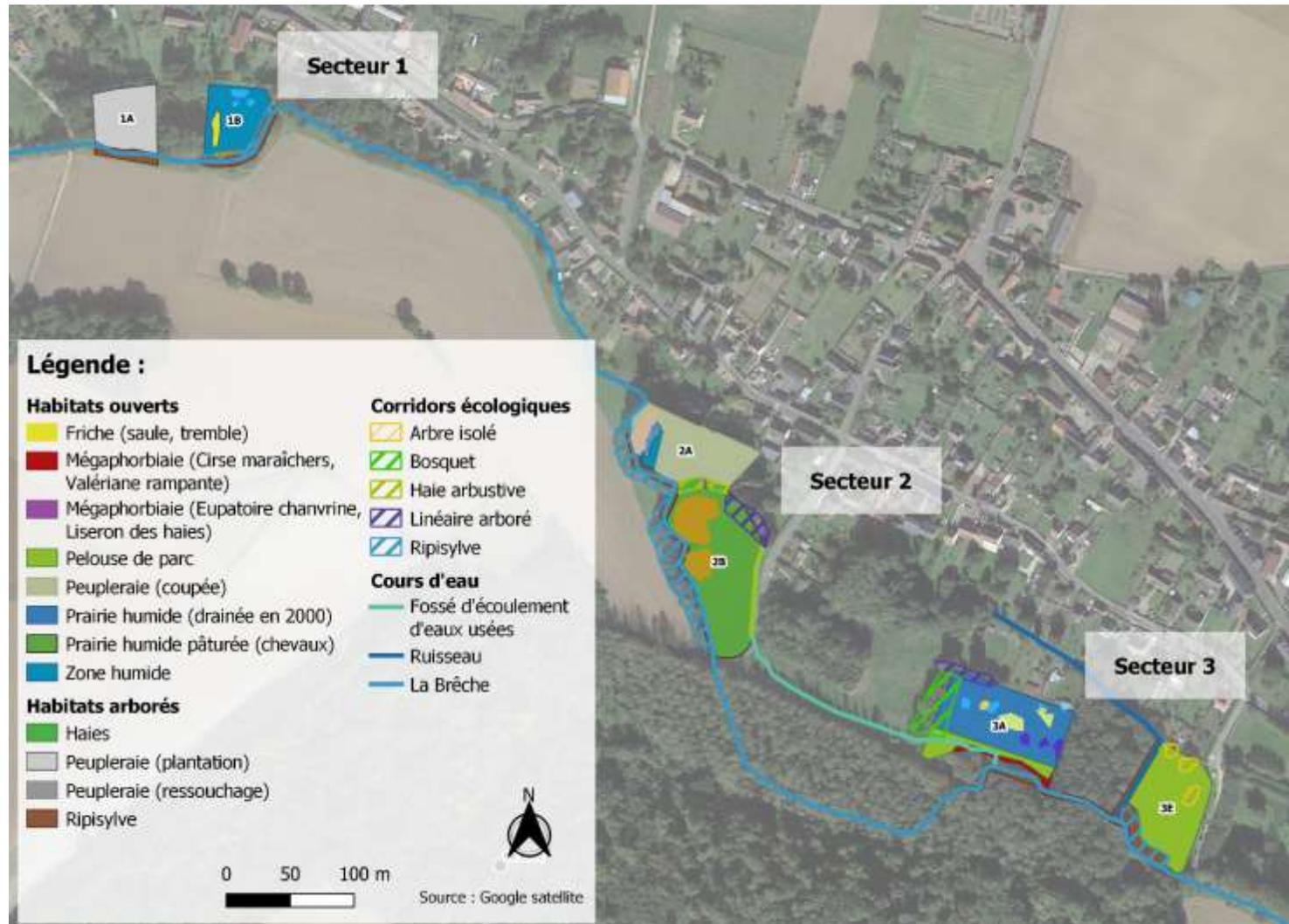
A définir en fonction des possibilités et outils territoriaux disponibles (CC, CD60, Région, AESN...).

Des plantations d'arbres pourraient s'envisager avec les scolaires (programmes Teragir (ONF)), grand public (Plantons le décor (Région), autre à préciser).

Toute convention reste à établir avec :

- la profession agricole, pour mise à disposition dans certaines conditions,
- le CEN Hauts de France,
- le CPIE des Pays de l'Oise (convention ORE),
- les Lycées agricoles (Airion, Ribécourt, Pierrefonds).

2.2. Localisation des secteurs étudiés – Montreuil sur Brèche



2.3. Gestion zone humide de Couvremont (OA 0174 et OA 0161)



Vue sur OA 0161



Vue sur OA 0174

2.3.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion

Hydrologie

- Préserver le fonctionnement hydrologique de la zone humide : aucun compactage de sol (interdiction d'accès aux véhicules)
- Préserver la zone humide au bord de la Brèche (ourlet, ripisylve)

Habitats

- Conserver les plantes de zone humide (Menthe aquatique)

Espèces remarquables

- Menthe aquatique, Prêle des marais, Martin-pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux...

EEE

- Ragondin

Préconisations de gestion conservatoire à court terme

Maintenir la biodiversité des zones humides et abords (haie, bois) en l'état : massifs de menthe

Eventuellement favoriser la découverte du site : gestion et fauchage doux

Intervention à pied, interdiction d'utiliser un véhicule motorisé sur secteur au-delà d'une fois par an

Gestion à long terme

Coupe des rejets arbustifs (saule, peuplier)

Plantation et taille d'arbres têtards (trognons de Saule blanc)

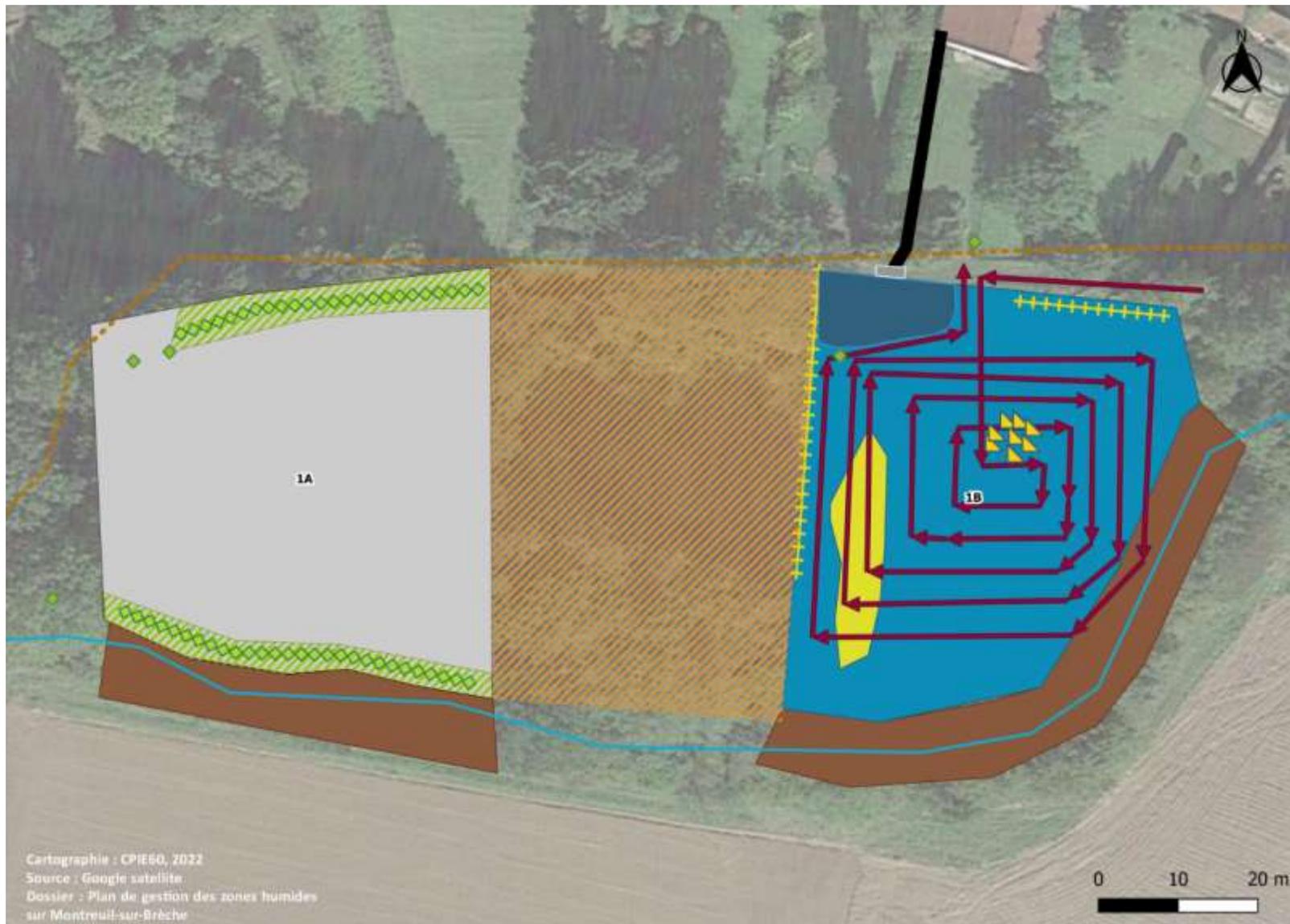
Surveillance des EEE

Suivis écologiques (1 jour/an) échelonnés à 3, 5, et 10 ans

Gestion en périphérie et abords

Gestion du patrimoine arboré : dépérissement des arbres (frêne)

2.3.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 1A et 1B



Légende :

Mesures de gestion

 Fauche tardive centrifuge

 Coupe rase de sécurité

Mesures d'aménagements

 Création d'une mare

 Installation d'une buse ou grille

 Installation d'une conduite (gouttière)

   Implantation de nouvelles trognes

   Implantation d'un verger

Circuit de balade

   Moyenne boucle

Données hydrologiques

 La Brèche

Habitats ouverts

 Friche (saule)

 Zone humide

Habitats arborés

 Peupleraie (gestion par naturalité)

 Ripisylve

 Parcelle boisée privée

 Trognes existantes

Espèces exotiques et/ou envahissantes végétales

 Verge du Canada/ Solidage

2.4. Gestion zone humide de l'Eglise (OA 0125 et OA 0124)



Vue sur OA 0125



Vue sur OA 0124

2.4.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion

Hydrologie

- Préserver le fonctionnement hydrologique de la zone humide : aucun compactage de sol (interdiction d'accès aux véhicules)
- Préserver la zone humide au bord de la Brèche (mare)

Habitats

- Conserver les plantes de zone humide (magnocariçaie, mare à carex)

Espèces remarquables

- Carex, Epipactis à larges feuilles, Crapaud commun, Couleuvre helvétique, Gros bec

EEE

- Ragondin, Canard mandarin (ornemental)
- Symphorine

Préconisations de gestion conservatoire à court terme

Maintenir la biodiversité des zones humides et abords (haie, ripisylve) en l'état : massifs de Carex

Eradiquer totalement le peuplement de Symphorine

Eventuellement favoriser la découverte du site : gestion de la mare et fauche centrifuge

Limiter l'utilisation d'un véhicule agricole sur secteur à une intervention par an

Gestion à long terme

Coupe des rejets arbustifs (saule, peuplier)

Destruction EEE (Symphorine, Ragondin), surveillance EEE (Canard mandarin)

Suivis écologiques (1 jour/an) échelonnés à 3, 5, et 10 ans

Gestion en périphérie et abords

Gestion du patrimoine arboré (dépérissement des arbres (frêne)

2.4.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 2A et 2B



Légende :

 Projet de salle polyvalente

Données hydrologiques

 La Brèche

 Fossé d'écoulement d'eaux usées

Mesures de gestion

 Etrépage

Mesures d'aménagements

 Création d'une mare

 Mare temporaire

 Zone d'extension de la Cariçaie

 Installation d'une buse

 Installation d'une barrière fixe (clôture)

 Installation d'une clôture mobile (bétail)

 Installation d'une conduite (gouttière)

 Implantation de nouvelles trognes

 Implantation d'un verger

 Mise en place d'une prairie naturelle fleurie (spontanée), de nichoirs (oiseaux), de gîtes à hérissons/insectes

Circuit de balade

 Grande boucle

 Moyenne boucle

 Petite boucle

Habitats ouverts

 Prairie humide pâturée (chevaux)

 Zone humide (Carex)

Habitats arborés

 Haies

 Ripisylve

 Trognes existantes

 Symphorine

2.5. Gestion zones humides du Parc (OD 0181, OD 0180, OD 0179, OD 0194)



Vue sur l'ancien terrain de foot (juin 2021)



Vue sur OD 0194

2.5.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion

Hydrologie

- Préserver le fonctionnement hydrologique de la zone humide : limiter les tontes rases
- Préserver la zone humide au bord de la Brèche (ourlet, ripisylve)

Habitats

- Conserver les plantes de zone humide (Menthe)

Espèces remarquables

- Menthe aquatique, Valériane officinale, Epipactis, Listère, Reine des prés, Herbe aux écus, Bouvreuil, Chouette hulotte, Pic épeiche, Crapaud commun, Grenouille rousse, Orvet

EEE

- Ragondin, Rat musqué

Préconisations de gestion conservatoire à court terme

Maintenir la biodiversité des zones humides et abords (ripisylve, bois) en l'état : massifs de menthe

Favoriser la découverte du site : gestion et fauche centrifuge

Intervention à pied, interdiction d'utiliser un véhicule motorisé sur secteur au-delà d'une fois par an

Gestion à long terme

Creuser un réseau de mares (favoriser les amphibiens)

Coupe des rejets arbustifs (saule, peuplier)

Destruction EEE (Ragondin, Rat musqué), surveillance des EEE (Bambou en sous-bois)

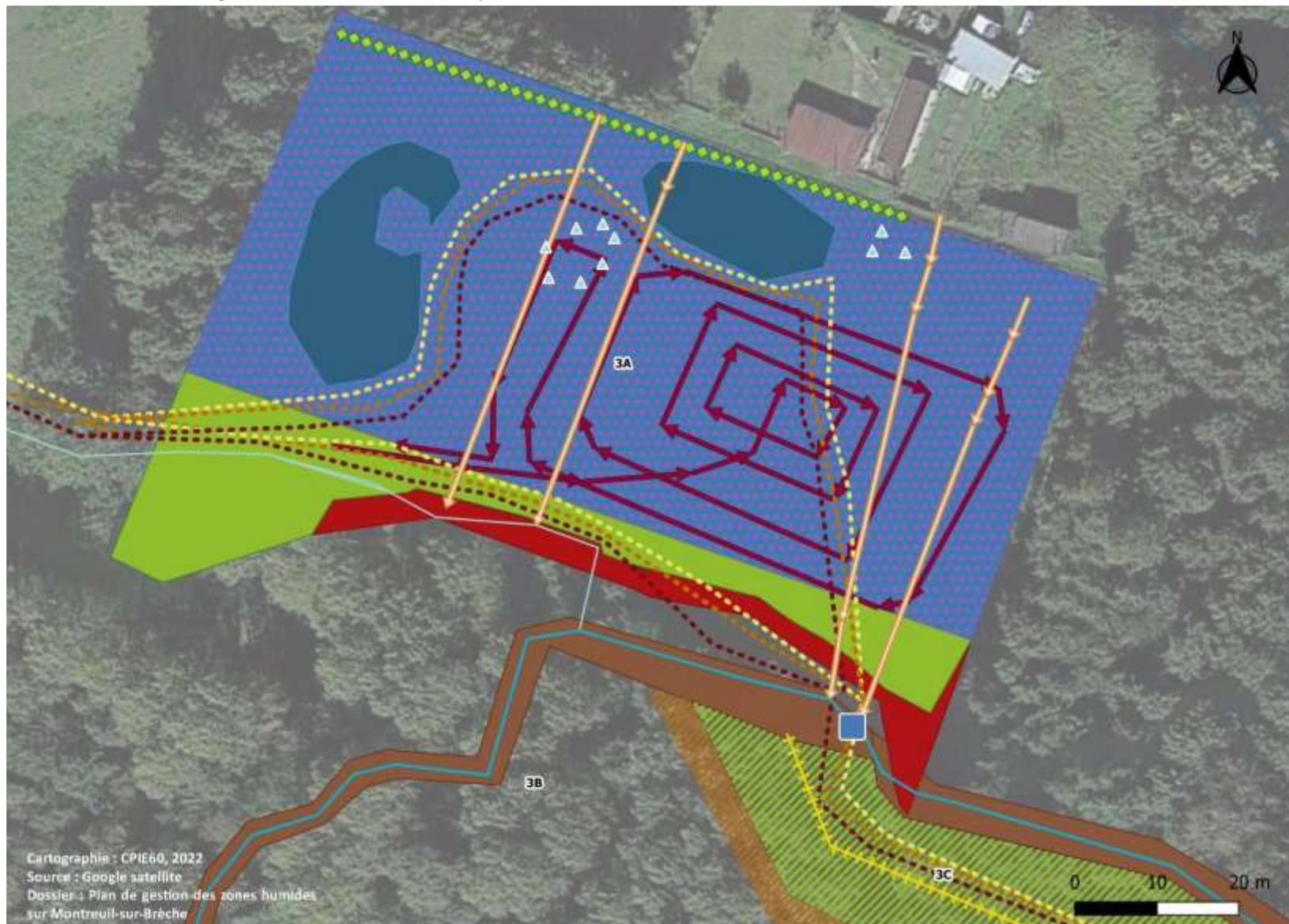
Suivis écologiques (1 jour/an) échelonnés à 3, 5, et 10 ans

Gestion en périphérie et abords

Appliquer la réglementation sur les eaux usées (odeur de lessives dans le fossé issu du village)

Gestion du patrimoine arboré (dépérissement des arbres (frêne))

2.5.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelle 3A



Légende :

Données hydrologiques

-  La Brèche
-  Fossé d'écoulement d'eaux usées

Aménagements hydrographiques

-  Drain (ancien)
-  Projet de passerelle

Mesures de gestion

-  Coupe rase de sécurité
-  Zone forestière sécurisée
-  Fauche tardive centrifuge
-  Exclos (plantes de zones humides)

Mesures d'aménagements

-  Création d'une mare
-  Implantation de nouvelles trognes

-  Implantation d'un verger

-  Mise en place d'une prairie naturelle fleurie, de nichoirs (oiseaux), de gîtes à hérissons/insectes

Circuits de balade

-  Grande boucle
-  Moyenne boucle
-  Petite boucle

Habitats ouverts

-  Mégaphorbiaie (Cirse maraîchers, Valériane officinale)
-  Pelouse de parc
-  Prairie humide (drainée en 2000)

Habitat arboré

-  Ripisylve

2.5.3. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelle 3E



Légende :

Données hydrologiques

- La Brèche
- Rû de Montreuil

Aménagements hydrographiques

- Pont existant
- Projet de passerelle

Mesures de gestion

- ➔ Fauche tardive centrifuge
- ▨ Coupe rase de sécurité
- ▨ Fauche tardive
- ▨ Zone forestière sécurisée

Mesures d'aménagements

- +++ Implantation d'une haie à petits fruits rouges

- +++ Implantation d'une haie arbustive (Troène, Viorne, Nerprun, Bourdaine)
- ◆◆◆ Implantation de nouvelles trognes
- +++ Implantation d'un verger
- ◆◆◆ Mise en place d'une prairie naturelle fleurie (spontanée), de nichoirs (oiseaux), de gîtes à hérissons/insectes

Circuit de balade

- Grande boucle
- Moyenne boucle
- Petite boucle

Habitats ouverts

- Mégaphorbiaie (Cirse maraîcher, Valériane officinale)
- Pelouse de parc
- Ripisylve

Habitat arboré

- Ripisylve
- ◆ Trognes existantes

2.6. Gestion zone humide ancienne peupleraie (OD 0402, OD 0178 et OD 0396)



Vue sur OD 0178



Vue sur la Brèche

2.6.1. Résumé des enjeux hydrologiques, écologiques et de gestion

Hydrologie

- Préserver le fonctionnement hydrologique de la zone humide : limiter les tontes rases
- Préserver la zone humide au bord de la Brèche (ourlet, ripisylve)

Habitats

- Conserver les plantes de zone humide (Carex, Fougères)

Espèces remarquables

- Epipactis à larges feuilles, Reine des prés, Circée de Paris, Scolopendre, Crapaud commun, Grenouille rousse, Orvet, Chouette hulotte, Buse variable, divers Chiroptères

EEE

- Ragondin

Préconisations de gestion conservatoire à court terme

Maintenir la biodiversité des zones humides et abords (ripisylve, bois) en l'état : naturalité

Favoriser la découverte du site : coupe de sécurité suivie de plantations (Merisier, Aulne, Noisetier)

Plantation d'une haie et d'un verger

Gestion à long terme

Entretien des abords de la ripisylves et du sentier pédestre

Coupe des rejets arbustifs (saule, peuplier)

Surveillance des EEE

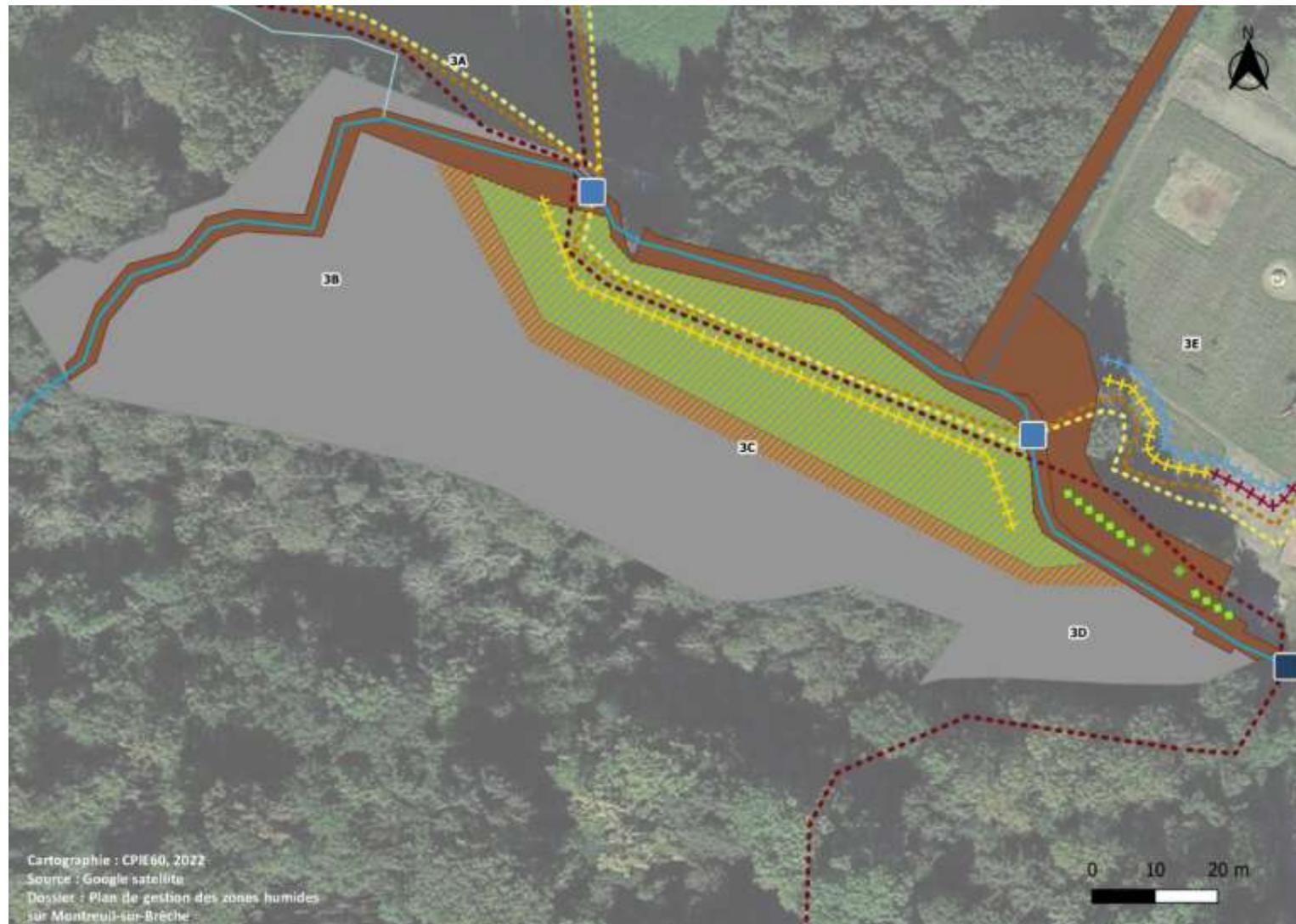
Suivis écologiques (1 jour/an) échelonnés à 3, 5, et 10 ans

Gestion en périphérie et abords

Gestion du patrimoine arboré (dépérissement des arbres (frêne)

Encourager la gestion par naturalité auprès des propriétaires à proximité

2.6.2. Préconisations de gestion conservatoire sur parcelles 3B, 3C et 3D



Légende :

Données hydrologiques

- La Brèche
- Fossé d'écoulement d'eaux usées
- Rû de Montreuil

Aménagements hydrographiques

- Pont existant
- Projet de passerelle

Mesures de gestion

- ▨ Coupe rase de sécurité
- ▨ Zone forestière sécurisée

Mesures d'aménagements

- +++ Implantation d'une haie à petits fruits rouges

- +++ Implantation d'une haie arbustive (Troène, Viorne, Nerprun, Bourdaine)

- ◆◆◆ Implantation de nouvelles trogues

- +++ Implantation d'un verger

Circuit de balade

- Grande boucle
- Moyenne boucle
- Petite boucle

Habitats arborés

- Peupleraie (rejets de souche)
- Ripisylve
- ◆ Trogues existantes

3. Liste des actions de gestion proposées

4. Calendrier perpétuel des actions de gestion conservatoire

Actions	Surface mesures (ha)	Longueur(m)	Volume (m³)	Calendrier d'intervention (N = année)	Matériel/Fournitures	Fournisseurs	Intervenants	Prix unitaire TTC	Total TTC	Remarques	
Identification des arbres à préserver	0,197			N	Rubalise		CPIE			Prestation à définir (devis)	
Coupe rase sécurisée	0,197			N1, N3, N6, N9			Agent communal			Réalisation communale	
Implantation de nouvelles trognes				N	46 plants (chênes, charme, saule)	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) + Appels à projets "Nature en Chemin" avec le Conseil Régional et "Plan arbres" avec l'association des chemins du Nord Pas de Calais et fédération des chasseurs de l'Oise	Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée forestier de Pierrefonds	50,00 €	2 300,00 €	1 plant tous les 4 mètres. Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage).	
								46 piquets	5,90 €		271,40 €
								46 colliers d'attache	1,90 €		87,40 €
								46 protection chevreuils biodégradable (coco, carton)	1,28 €		58,88 €
Entretien (taille, paillage)		182		N1, N2, N3			Agent communal				
Remplacement de plants des trognes (la moitié de ce qui est prévu en implantation)				N1, N2, N3	24 plants (chênes, charme, saule)	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) + Appels à projets "Nature en Chemin" avec le Conseil Régional et "Plan arbres" avec l'association des chemins du Nord Pas de Calais et fédération des chasseurs de l'Oise	Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée forestier de Pierrefonds	50,00 €	1 200,00 €	1 plant tous les 4 mètres. Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage).	
								24 piquets	5,90 €		141,60 €
								24 colliers d'attache	1,90 €		45,60 €
								24 protections chevreuils biodégradable (coco, carton)	1,28 €		30,72 €

Plan de gestion conservatoire défini pour les zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Actions	Surface mesures (ha)	Longueur(m)	Volume (m³)	Calendrier d'intervention (N = année)	Matériel/Fournitures	Fournisseurs	Intervenants	Prix unitaire TTC	Total TTC	Remarques
Implantation d'un verger (taille, paillage)		246		N			Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée forestier de Pierrefonds	50,00 €	3 250,00 €	1 plant tous les 8 mètres. Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage)
								5,90 €	383,50 €	
								1,90 €	123,50 €	
								1,28 €	83,20 €	
Entretien du verger				N1, N2, N3			Agent communal			
Remplacement de plants du verger (la moitié de ce qui est prévu en implantation)				N1, N2, N3			Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée forestier de Pierrefonds	50,00 €	1 650,00 €	1 plant tous les 8 mètres. Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage)
								5,90 €	194,70 €	
								1,90 €	62,70 €	
								1,28 €	42,24 €	

Plan de gestion conservatoire défini pour les zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Actions	Surface mesures (ha)	Longueur(m)	Volume (m³)	Calendrier d'intervention (N = année)	Matériel/Fournitures	Fournisseurs	Intervenants	Prix unitaire TTC	Total TTC	Remarques
Implantation d'une haie à petits fruits rouges		16		N	16 plants	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) + Appels à projets "Nature en Chemin" avec le Conseil Régional et "Plan arbres" avec l'association des chemins du Nord Pas de Calais et fédération des chasseurs de l'Oise	Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée forestier de Pierrefonds	50,00 €	800,00 €	Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage)
Entretien de la haie à petits fruits				N1, N2, N3	16 protection chevreuils		Agent communal + Ecole + CPIE60 + Lycée d'Airion	1,28 €	20,48 €	
Remplacement de plants de la haie à petits fruits (la moitié de ce qui est prévu en implantation)				N1, N2, N3	8 plants	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) + Appels à projets "Nature en Chemin" avec le Conseil Régional et "Plan arbres" avec l'association des chemins du Nord Pas de Calais et fédération des chasseurs de l'Oise	Agent communal + Ecole + CPIE60 + Lycée d'Airion	50,00 €	400,00 €	Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée horticole Ribecourt, lycée forestier de Pierrefonds. Appels à projets "Nature en Chemin" et "Plan arbres" financent respectivement à hauteur de 50% et de 90% les dépenses (plants, tuteurs, protection, paillage)
Implantation d'une haie champêtre				N	41 plants	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) +	Agent communal + Lycée agricole d'Airion + Lycée horticole Ribecourt + Lycée	50,00 €	2 050,00 €	Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée
Entretien de la haie champêtre			N1, N2, N3	41 tuteurs	0,90 €			36,90 €		
				41 protections chevreuils	1,28 €			52,48 €		
Remplacement de plants de la haie champêtre (la moitié de ce qui est prévu en implantation)				N1, N2, N3	21 plants	Dispositif "Plantons le décor" avec le PNR Oise Pays de France (https://www.plantonsledecor.fr/) +	Agent communal + Ecole + CPIE60 + Lycée d'Airion	50,00 €	1 050,00 €	Achat auprès du PNR Oise Pays de France dans le cadre du dispositif "Plantons le décor". Convention avec lycée agricole d'Airion, lycée
								21 tuteurs	0,90 €	
				21 protections chevreuils	1,28 €			26,88 €		
Fauche tardive centrifuge	0,813			Une fois par an			Agent communal (?)			Convention de gestion à établir avec l'intervenant (agent communal ?)
Création d'une mare	0,159			N			Entreprise Forêts et Paysages		1 500,00 €	La création peut être financée à 80% par l'Agence de l'eau. Voir devis établi pour le SMBVB (900m² = 4100 €)
Mare temporaire	0,012									Rien à faire car déjà présente sur site.
Installation de la clôture fixe (bétail)		6		N			Agent communal			Réalisation par la commune
Installation de la clôture mobile		108		N, N1, N2, N3,	Clôture	Eleveur équin	Eleveur équin			A la charge de l'éleveur équin
Installation d'une conduite (gouttière)		7		N	Gouttière	https://www.leroymerlin.fr/produits/matériaux/evacuation-et-traitement-des-eaux/gouttiere-et-descente/gouttiere-demi-ronde-pvc-pirpi-dev-25-cm-blanche-l-4-m-57202082.html	Agent communal	3,9	27,30 €	3,9 € au mètre
Installation d'une buse béton		19,5		N	Buse	https://www.vn-materiaux.fr/buse-beton-vibre-o-300-mm-lang-1-00-ml-ref-450030-robert-thebault.html	Agent communal	34,50 €	672,75 €	Buse d'un mètre. Creuser un fossé

Plan de gestion conservatoire défini pour les zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Actions	Surface mesures (ha)	Longueur(m)	Volume (m³)	Calendrier d'intervention (N = année)	Matériel/Fournitures	Fournisseurs	Intervenants	Prix unitaire TTC	Total TTC	Remarques
Eradication de la symphorine	0,033			N			Agent communal			
Suivi de la Symphorine				N1, N2, N3			Agent communal			
Zone d'extension de la Cariciale	0,028			N, N1			Agent communal + Lycée d'Airion + CPIE60 + CBNB (?)			Avec réimplantation de Carex provenant de la mare existante (parcelle 2A)
Prairie naturelle sauvage (spontanée)	0,549					CBNB	CBNB + Agent communal			Rien à faire. Aucun coût associé à cette mesure. Le CBNB pourrait aider dans un projet de semis
Etrépage	0,597			N		CBNB ?	CBNB ?			A définir avec le CBNB
Pâturage extensif (équin)	0,623			3 périodes		Eleveur équin	Eleveur équin			Convention à établir avec le centre équestre. Unité de chargement à préciser;
Paillage avec du BRF (sentier, paillage)		84	420	N	Sac de BRF	https://www.leroymerlin.fr/produits/terrasse-jardin/gazon-plante-potager/paillage-toile-de-paillage-et-ecorce/ecorce-billes-paillis/paillage-vegetal-biodegradable-ecorces-de-pin-maritime-10-sacs-50-l-pour-10m2-84621005.html?gclid=EAiaIQobChMIucD16YbW8QIVyMLVCh3nXwXFEAQYCCABEgJStPD_BwE&gclid=aw.ds	Agent communal + Ecole + CPIE60 + Lycée d'Airion	1 lot = 157,49 €	21 103,66 €	Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de paillage issue des fauches.
Achat de la passerelle				N				10 000,00 €	20 000,00 €	Par parcelle
Installation de la passerelle				N			Agent communal			
Traitement du cotonéaster ornemental										4 pieds. Réalisation par l'agent communal.
Conseils et expertises du CPIE				N					2 000,00 €	Accompagnement du SMBVB et de la commune sur les différentes phases d'aménagements et mise en œuvre
Animations et sensibilisation					Création d'un livret de découverte de la Brèche		CPIE60		5 000,00 €	
					Animations scolaires		CPIE60		400,00 €	
					Sensibilisation des acteurs du territoire		CPIE60		1 000,00 €	
					Projet d'intervention avec l'association des Chemins ruraux du Nord Pas de Calais-Picardie		ruraux du Nord Pas de Calais-Picardie			A définir
Total prévisionnel									66 116,63 €	

5. Précisions sur les mesures d'aménagements et de gestion

5.1. Coupe rase sécurisée

De nouvelles trognes vont être implantées. Pour ce faire, quelques arbres devront être retirés pour permettre l'implantation. Cependant, certains de ces arbres devront être conservés. En effet, il est possible de retrouver des arbres intéressants (bonne implantation, adaptation locale) à conserver d'un point de vue maintien du sol et pour la biodiversité. De la rubalise de chantier sera apposée afin de matérialiser les arbres à conserver, qui serviront de support pour la confection de trognes.

A noter que la parcelle située entre les parcelles 1A et 1B est un bois privé. La commune pourrait passer une convention de gestion ou acquérir cette parcelle afin de faciliter l'homogénéité des milieux (trame verte) et d'avoir une cohérence dans les mesures de gestion et d'aménagements appliquées sur les parcelles 1A et 1B.

On parle de **déboisement** lorsque le terrain est recouvert de quelques arbres, arbustes ou de buissons de ronces volumineux. Ce terrain n'est ainsi pas considéré comme boisé. Cette opération « coupe rase sécurisée » ne nécessite donc aucune démarche administrative particulière.

Pour une **opération de défrichage** ; qui consiste à retirer les arbres de la parcelle, ainsi que sa qualité forestière, le terrain doit être couvert d'arbres sur plus de 10% de sa superficie. Dans ce cas le terrain est considéré comme boisé. Une autorisation administrative de défrichage est alors nécessaire lorsque le terrain possède une superficie de bois égale ou supérieure à 4 hectares. Pour effectuer cette opération, l'autorisation de défrichage (L.341-3) s'effectue auprès de la DDT ou du préfet du département.

Dans les deux cas, avant la réalisation de ces deux types d'opérations, il est possible au préalable d'identifier les arbres à conserver et qui ne seront pas coupés.

Parcelles 3B, 3C, 3D

Il est préconisé une coupe rase de sécurité. Cependant, seuls les arbres dangereux seront coupés. Pour ce faire :

Etape 1 :

- Matérialiser avec de la rubalise la zone où la coupe devra être conduite.
- Identifier les arbres dangereux (risque de chute de branches, troncs) et les matérialiser avec de la rubalise.
- Conserver les jeunes arbres, ceux qui sont en bonne santé. Ces derniers pousseront très vite lorsqu'ils auront accès à plus de lumière. Ex : Erable champêtre.

Etape 2

- Couper les branches, retirer les arbres dangereux seulement et laisser le tronc sur pied. L'agent de la commune peut couper une partie du tronc mais pas forcément à la base. Il est essentiel de ne pas couper l'ensemble des arbres sur cette zone de coupe de sécurité.
- Laisser le bois pourrir au sol tel quel ou sous forme de tas. Il est possible de laisser sur place le tronc. C'est ce que l'on appelle des arbres chandelles.

Pour la coupe, il faut adapter le matériel mais aussi la période d'intervention. Il est préférable d'intervenir de mars à septembre afin de ne pas déranger la faune. En effet il ne faut pas entamer des travaux de coupe en période de reproduction.

5.2. Zone forestière sécurisée

En plus de la zone de coupe rase de sécurité, il est prévu une zone forestière sécurisée. Cet espace en périphérie permet d'identifier les arbres dangereux, les branches risquant de tomber.

Les branches et troncs morts coupés pour raison de sécurité (passage du public, proximité du sentier et des passerelles) seront laissés au sol pour se décomposer et servir d'abris à la faune sauvage (orvet, grenouille, crapaud).

5.3. Implantation de nouvelles trognes

Les **arbres têtards** ou **trognes**, sont des arbres taillés et exploités depuis des siècles pour leurs branches ou leurs feuilles.



Ces arbres, **témoins d'anciennes pratiques agricoles**, embellissent le paysage, retiennent les berges, participent au maintien des zones humides et abritent de nombreuses espèces végétales et animales menacées : oiseaux tels que chouette chevêche, huppe fasciée, coléoptères saproxyliques (Pique-prune, Lucane, Grand capricorne), chauves-souris, hérisson, écureuil, et de nombreux micromammifères (dont musaraigne).

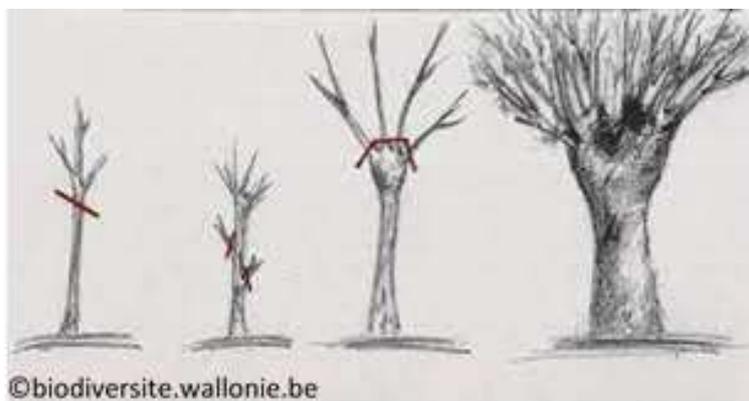
Sur la commune de Montreuil-sur-Brèche, un agent aura notamment comme mission : le suivi et l'entretien régulier des trognes.

A noter, que l'on peut conduire l'implantation de futures trognes via la technique par paquet (technique anglaise). Par cette méthode, une trogne se forme avec un bon tronc seulement en 5-10 ans. Il serait intéressant de conduire cette technique sur différentes parcelles en guise d'expérimentation.

Création et entretien

La taille consiste à couper la tête de l'arbre à environ 2 m du sol. Les branches repoussent en couronne au sommet du tronc et sont taillées au même endroit tous les 3 ans. Il est possible de conserver un tire sève, qui correspond à une petite branche laissée sur l'arbre. Ce tire-sève permet à la sève de bien circuler dans l'arbre. De nombreuses espèces de feuillus peuvent être taillées en têtards, les plus fréquentes sont : le saule, le frêne, le peuplier, le charme, le chêne.

Il est nécessaire d'avoir : sécateurs, échenilloirs, gants, tronçonneuses et échelles.



<http://www.maisonbotanique.com/trognes-et-plessage/les-trognes>

5.4. Entretien des trognes (taille, paillage)

Chaque année, suivre les plants en cours de croissance. Réaliser une taille adaptée au stade de développement des arbres.

En fonction de l'état du paillage, le reconstituer et l'approvisionner. Possibilité de répartir de l'herbe issue de la fauche locale (entretien espaces verts).

Pour les nouvelles trognes, il est nécessaire de suivre leur croissance et d'appliquer du paillage issu des fauches de la commune.

5.5. Remplacement de plants des trognes

Au besoin, replanter de nouveaux plants en bon état sanitaire. Bien choisir les essences en fonction des reprises.

5.6. Implantation et entretien des haies

Sur le verger, la haie à petits fruits et la haie champêtre, même recommandations que pour le suivi des trognes.

<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/plantons-le-decor-3/>

5.7. Fauche tardive centrifuge

De nombreuses espèces de la faune sauvage se retrouvent tuées par les machines, lorsque la fauche est réalisée sans distinction, de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle.

La méthode de la fauche centrifuge est une bonne pratique de gestion. En effet, le principe est de ne pas piéger la faune restée au centre de la parcelle fauchée.



La fauche est à réaliser de **mi-août à mi-septembre**.

Les herbes issues de la fauche pourront servir au paillage des plantations (trogne, verger, haie).

Recommandations :

- Diminuer la vitesse de travail sur les lisères afin de permettre à la faune de fuir
- Ne pas travailler la nuit
- Equiper les machines d'une barre d'effarouchement. Dans le département, ces dernières peuvent être prêtées, par exemple, par la fédération de chasse.

5.8. Fauche tardive

Le principe du fauchage tardif est de respecter le cycle de la nature. Comme son nom l'indique, la fauche tardive consiste à faucher une parcelle le plus tardivement possible dans la saison (en fin de saison, par exemple de mi-août à mi-septembre). Le mieux étant d'effectuer une seule fauche dans l'année et au moment le moins dérangerant pour la faune.

Ce mode de gestion présente de nombreux avantages car il permet notamment aux espèces végétales de se développer ; fleurir et fructifier. Ces dernières, attireront des arthropodes, dont des insectes pollinisateurs qui viendront se nourrir de nectar et de pollen et permettront ainsi d'assurer la pollinisation ; assurance de la pérennité des espèces végétales. Ces dernières étant fécondées produiront des graines, qui à leur tour attireront des espèces animales granivores. De plus en laissant le couvert végétal croître, l'espace servira à de nombreuses espèces de faune sauvage qui s'y réfugient et s'y reproduisent.

Il est recommandé de faucher pas trop court, c'est-à-dire à une hauteur de coupe au niveau du sol **d'environ 10 cm (minimum)**. L'objectif étant de ne pas détruire la base de la végétation et mettre le sol à nu. Lorsqu'il y a des espèces à conserver comme des orchidées, il est recommandé de détourner la plante à conserver avec une serpette par exemple.

Une fois l'opération réalisée, il est important de valoriser les herbes issues du fauchage. En effets ces dernières peuvent servir pour le paillage ou pour le compost ou même encore pour des animaux.

Le moins agressif (sans impact environnemental) reste le fauchage manuel mais c'est une méthode difficile, coûteuse en temps et en énergie. L'épareuse est un outil à éviter car c'est un véritable broyeur, qui va broyer tout sur son passage. Il est préférable de privilégier un fauchage à la barre de coupe.

Réaliser la fauche tardive présente également un véritable avantage d'un point de vue économique : moins d'usures de matériels, gain en termes de temps pour le conducteur, moins de gasoil, etc.

Fiche technique CPIE des Pays de l'Oise :

<https://www.cpie60.fr/cpie/content.aspx?ID=212398>

5.9. Création d'une mare

Etrépage

Deux types d'étrépages devraient être conduits sur la parcelle 2B. Un premier étrépage d'un mètre de profondeur afin de créer la future mare. Le deuxième étrépage se conduirait autour de la mare et serait sur une profondeur de 30 cm. Lors de la gestion de ces mares, il sera nécessaire d'intégrer la station d'orties afin de la traiter. Les racines devront être retirées et exportées.

Avant la réalisation de l'étrépage il sera nécessaire de contacter le CBNBL afin qu'il détermine avec précision la faisabilité de cet étrépage. En effet il est important de savoir si le site s'y prête bien et savoir sur quelle profondeur il serait nécessaire de creuser pour obtenir une bonne fonctionnalité et permettre à la banque de graines contenues dans le sol de s'exprimer. Ces mares permettront notamment aux hirondelles présentes sur la commune, de se servir en boue pour confectionner leur nid.

Entretien de la mare

Suivre l'évolution de la végétation sur chaque mare et intervenir au besoin.

Mare temporaire

Sur la parcelle 2B, de l'eau stagne naturellement en hiver constituant ainsi une mare temporaire à conserver.

Une mare temporaire ne contient de l'eau que pour une durée limitée. Le reste du temps, elle est à sec. Ce type de mare est sensible aux variations météorologiques et climatiques. Une mare temporaire héberge des organismes capables de s'adapter aux différentes fluctuations de leur habitat. Certains organismes réaliseront seulement une partie de leur cycle de vie au sein d'une mare temporaire alors que d'autres réaliseront l'intégralité de leur cycle biologique.

Une ornière, formée par les roues d'un camion par exemple, peut constituer une mare temporaire. On peut y retrouver des espèces menacées, protégées comme c'est le cas du Sonneur à ventre jaune.

5.10. Installation de clôtures pour la mare

Des clôtures seront implantées autour de la grande mare afin de la protéger du piétinement et des apports du troupeau. Cette mise en défens sera mise en place de manière permanente lorsque le troupeau sera présent sur site pour pâturer.

Une clôture fixe sera apposée sur une petite portion de la mare, à environ 1,5 mètres de la berge. Elle pourra ressembler à celle mise en place par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, comme visible sur la photo ci-contre.

Une deuxième clôture sera à installer. Celle-ci sera mobile et installée sur le reste des abords de la mare. Ces clôtures sont installées dans l'objectif d'éviter les souillures du troupeau. Les clôtures mobiles pourront être retirées avec la fin du pâturage.



Aménagement d'abreuvoirs

Comme décrit au-dessus, seule une petite partie de la mare (en bas du sens de l'écoulement de l'eau) sera accessible au troupeau (point d'abreuvement). Ce dernier se situera au sud de la mare au niveau d'un talus de terre.

5.11. Installation d'une conduite (gouttière)

Entre la future salle polyvalente, qui sera située sur la parcelle 2A et la future mare de la parcelle 2B.

Entre l'actuelle salle communale et la future mare située au nord-ouest de la parcelle 1B.

Chaque conduite permettra de recueillir les eaux pluviales issues des toits des bâtiments, qui alimenteront ainsi chaque mare.

La meilleure alimentation en eaux pour une mare est celle qui se fait naturellement. Ainsi, une mare alimentée par des eaux de ruissellement et par un affleurement avec la nappe phréatique sont des cas idéaux. Cela nécessite un emplacement favorable de la mare. La mare devra être positionnée dans le sens d'écoulement des eaux, au plus proche de la nappe phréatique.

Lorsqu'on ne dispose pas de moyens naturels pour alimenter une mare, la récupération des eaux pluviales de toit reste un moyen facile à mettre en place.

Pour tout type de sources d'alimentation en eau, il sera nécessaire de veiller que les eaux alimentant la mare ne soient pas polluées par des matériaux (du toit), par des cultures agricoles avoisinantes, des déchets à proximité, des ruissellements de routes, etc.

Suivant la météo et les saisons, l'approvisionnement en eau connaîtra des fluctuations, faisant connaître à la mare des périodes d'inondation et des périodes de sécheresse. Il convient donc d'accorder la capacité de la mare avec le volume d'eau à collecter. Une mare trop petite sera trop dépendante des conditions environnementales (évapotranspiration, variation de température) et ne remplira pas sa fonction de stockage et/ou de régulation des eaux de pluie. Une mare trop grande risque de connaître des périodes d'assèchement prolongé, avec une perte de son identité de milieu humide en ne permettant pas l'installation de plantes aquatiques. Cependant les variations du niveau de la mare (étiage) ne doivent pas nécessairement être compensées. Ni trop brutales, ni trop extrêmes, elles participeront avantageusement à la diversification végétale (CAUE60). A noter que la dessiccation fragilise particulièrement l'argile. L'implantation de végétaux constitue l'une des meilleures solutions pour la protection des berges.

5.12. Installation d'une buse béton

Au besoin, une tranchée (caniveau, fossé) permettra de protéger la conduite, ainsi qu'une haie en plessage vivant (saule) par exemple.

- Insérer une conduite de béton (2 blocs de béton) encadrée par des blocs de pierres.
- Placer une grille au-dessus si besoin est (accès véhicules). Une buse pourrait également être installée.

5.13. Gestion des EEE

Traitement de la Symphorine

Eradication

Etapas de gestion :

- Matérialiser la zone infestée
- Déraciner les plants avec une bêche
- Stocker les plants sur une bâche

A noter que le bouturage est très efficace, si bien que le dépôt des déchets de taille aux abords des jardins constitue une voie privilégiée pour la dispersion de l'espèce (Cosnuau, 2012). La reproduction par les graines est rare.

- Exporter rapidement les plants vers une déchetterie habilitée afin d'éviter la dispersion et ainsi les risques de contamination de nouvelles zones indemnes.

La gestion de la station de la Symphorine pourrait être assurée par la commune.

L'intervention peut être conduite en février-mars. L'agent peut gérer cette plante par bandes, c'est-à-dire qu'il peut intervenir un petit peu tous les jours en respectant bien le protocole établi en matière de gestion des Espèces Exotiques et/ou Envahissantes (EEE).

Suivi

Une veille et un suivi de la zone infestée qui aura été gérée pourront être effectués.

Traitement du Cotonéaster ornemental

Au sein du « parc écologique » de la commune, quelques pieds de cotonéasters sont observables. Ce groupe d'espèces exotiques est potentiellement envahissant.

Etapas de gestion :

- Matérialiser les zones à traiter
- Déraciner les plants (arrachage manuel). Ce type de méthode doit être accompagné d'un suivi des repousses.
Le Conservatoire Botanique de Franche-Comté préconise une coupe à la base des arbustes avant fructification et de couper régulièrement les rejets pour affaiblir les drageons.
- Veiller à ne pas laisser sur place les branches ou les racines afin d'éviter une reprise de la plante.
- Traiter les déchets de l'opération : stocker sur bâche puis amener en déchetterie.
- Répéter l'opération de manière régulière si de nouveaux pieds apparaissent afin d'affaiblir la banque de graines.

Gestion des EEE en région Hauts de France : <https://eee.drealnpdc.fr/>

5.14. Zone d'extension de la cariçaie

Au niveau de la mare à Carex située sur la parcelle 2A, il est possible d'étendre la cariçaie. Pour cela il est recommandé de râcler le sol en aval de la cariçaie (ancienne peupleraie) afin de stimuler les graines présentes dans ce dernier. Les plants de Carex présents à proximité de la mare pourraient être collectés et ré implantés sur la zone d'extension envisagée. Au besoin, une réimplantation de jeunes pieds pourrait s'envisager avec le CBNBL (plantes sauvages rares). Concernant ce dernier point, la demande est en cours.

5.15. Prairie naturelle sauvage (spontanée)

A proximité de la future salle polyvalente

Il est prévu l'implantation pérenne d'une prairie naturelle de plantes sauvages. Il ne faudra pas intervenir sur cet espace pendant deux ou trois ans afin que les graines contenues dans le sol s'expriment naturellement, et que les plantules puissent se développer jusqu'à floraison. Au besoin, le CBNBL pourrait intervenir dans le cadre d'un projet de semis conservatoires qui reste à définir.

Sur cet espace de prairie, il est possible de valoriser ce mode de gestion et l'engagement de la commune au travers de la signature de la charte « **Un carré pour la biodiversité** ». Cette charte engage simplement le signataire à ne pas intervenir sur l'espace, c'est-à-dire à ne pas utiliser d'engrais, de semis, ni de produits phytosanitaires, ni de réaliser de tonte de mars à août. De plus, cette charte permet de justifier le choix de gestion auprès des administrés.

Une prairie sauvage est un terrain sur lequel poussent diverses plantes de façon spontanée. La prairie exprime ce qui est contenu dans la banque de graines du sol. Ainsi, les espèces qui s'y développent sont caractéristiques du sol et du climat. Ce type de prairie n'a pas besoin de l'Homme pour l'ensemencer car elle se reproduit d'elle-même. C'est tout le concept de la naturalité. La naturalité peut être comprise comme un mode de gestion qui consiste à ne rien faire et laisser l'espace à l'état sauvage afin de le voir spontanément sans intervention humaine. A noter que la non-exploitation ou ne rien faire sur un espace naturel est une forme de gestion en soit.

Sur l'ensemble de la parcelle du terrain de football

Il est recommandé de laisser évoluer spontanément la végétation suite à l'étrépage. Il ne faudra pas intervenir sur cet espace pendant deux ou trois ans afin que les graines contenues dans le sol s'expriment naturellement.

Sur cette espace de prairie, il est possible de valoriser ce mode de gestion et l'engagement de la commune au travers de la signature de la charte « **Un carré pour la biodiversité** ». Cette charte engage simplement le signataire à ne pas intervenir sur l'espace, c'est-à-dire à ne pas utiliser d'engrais, de semis, ni de produits phytosanitaires, ni de réaliser de tonte de mars à août. De plus, cette charte permet de justifier le choix de gestion auprès des administrés.

Sur la partie est de la parcelle 3^E

Il est recommandé de laisser cet espace en libre évolution. Ainsi, à terme une prairie naturelle (sauvage) se développera. Il ne faudra pas intervenir sur cet espace pendant deux ou trois ans afin que les graines contenues dans le sol s'expriment naturellement. Au besoin, le CBNBL pourrait intervenir gratuitement dans le cadre du projet de semis de graines.

Sur cette espace de prairie, il est possible de valoriser ce mode gestion et l'engagement de la commune au travers de la signature de la charte « **Un carré pour la biodiversité** ». Cette charte engage simplement le signataire à ne pas intervenir sur l'espace, c'est-à-dire à ne pas utiliser d'engrais, de semis, ni de produits phytosanitaires, ni de réaliser de tonte de mars à août. De plus, cette charte permet de justifier le choix de gestion auprès des administrés.

Fiche technique CPIE des Pays de l'Oise :

<https://www.cpie60.fr/cpie/content.aspx?ID=212398>

5.16. Pâturage extensif

Sur la parcelle 2B, il est prévu du pâturage (équin). Il est nécessaire de faire attention au chargement et du temps de pâturage sur site. A définir dans la convention entre commune et utilisateur (centre équestre).

5.17. Paillage avec du BRF

Possibilité d'utiliser les coupes issues de l'entretien des haies et secteurs boisés de la commune pour constituer des stocks de BRF. Prévoir l'emprunt ou/et l'achat de matériel adapté.

5.18. Achat et installation de la passerelle

Prévoir en amont le stockage et l'installation des passerelles : voir avec le prestataire et/ou les partenaires de la commune (Communauté de Communes) comment procéder pour intervenir in situ. Bien préparer les secteurs d'implantations avec aménagements associés (modelage de sols éventuels, dépôt de blocs rocheux...) pour stabiliser les sites d'implantation.

5.19. Eclairage public

L'éclairage urbain qui est un éclairage artificiel, constitue aujourd'hui une nuisance ainsi qu'une pollution appelée pollution lumineuse. Il est démontré aujourd'hui que l'éclairage urbain occasionne divers impacts négatifs aussi bien sur la biodiversité, sur l'observation du ciel étoilé, que sur la santé humaine. A noter également que cette pollution lumineuse constitue un coût pour les communes. Des mesures de gestion du parc d'éclairage public permettent de réduire ces impacts.

Il est possible de limiter les impacts, en modifiant le type d'ampoules, en optant pour des ampoules de couleur chaudes, en diminuant la puissance, en orientant directement les rayons lumineux vers le sol et en éteignant une partie de la nuit (Trame noire).

5.20. Animation, sensibilisation

- 1- Création d'un livret de découverte de la Brèche (prestation possible par le CPIE 60).
- 2- Animations scolaires
- 3- Sensibilisation des acteurs du territoire
- 4- Projet d'intervention avec l'association des Chemins ruraux du Nord Pas de Calais-Picardie. Le référent n'est plus en poste, les perspectives sont en attente.

Un projet pédagogique développé par le CPIE des Pays de l'Oise permettrait de répondre aux enjeux 6 du CTEC Brèche en matière de communication et la sensibilisation.

Il s'agit à travers différents formats d'actions, d'animations et / ou la diffusion de supports d'information et outils pédagogiques de sensibiliser les différents publics du territoire (la commune de Montreuil sur Brèche, CC) aux thématiques présentes dans le 11e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », que ce soit le changement climatique, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Il permettrait de développer plusieurs thématiques telles que :

- la préservation de la ressource en eau (en qualité et en quantité),
- l'adaptation au changement climatique,
- la découverte et la préservation de la biodiversité (notamment des zones humides et des espaces verts urbains), etc.

Les actions seront destinées à toucher tous les publics de la commune (jeunes, scolaires, grand public, personnels, techniciens et élus, etc.)

CPIE des Pays de l'Oise : <https://www.cpie60.fr/>

5.21. Conseils, accompagnement et expertise

Le CPIE des Pays de l'Oise est une structure locale au service du territoire qui travaille avec les acteurs locaux sur la mise en œuvre de projets techniques, scientifiques et réglementaires dans le champ de l'environnement et du développement durable. Au sein de son équipe, il dispose d'un large panel de compétences et connaissances naturalistes sur différents taxons.

Que vous soyez une collectivité, une entreprise, un particulier ou une association, le CPIE des Pays de l'Oise peut vous accompagner dans vos démarches pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.

Le CPIE des Pays de l'Oise vous accompagne dans la réalisation d'études et de suivis de sites, de projets de restauration et d'aménagements de sites (plantations, restauration de mares...), d'actions scientifiques à visées éducatives (ex : sciences participatives).

Le CPIE intervient aussi dans l'application de dispositions réglementaires liées à la protection de l'environnement et vous apporte également : des conseils pour la gestion de vos espaces, de l'animation territoriale via de la coordination et de la concertation avec les acteurs concernés, de l'expertise pour la mise en place de projets, un accompagnement des citoyen•ne•s dans la prise en compte des enjeux environnementaux et leur passage à l'acte.

CPIE des Pays de l'Oise : <https://www.cpie60.fr/>

6. Conclusion

Ce « PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES DE MONTREUIL-SUR-BRECHE », réalisé par le CPIE des Pays de l'Oise, permet aujourd'hui, à partir du diagnostic écologique sur l'ensemble des zones humides de la commune (COPIL du 14/10/2021) et la présentation de trois scénarii pour choisir le plan de gestion des trois parcelles communales (COPIL du 27/01/2022), de proposer le :

Plan de gestion défini et programme d'action pour les zones humides de Montreuil-sur-Brèche (60).

Afin de faciliter les prochaines opérations de gestion sur les différentes zones humides, propriétés de la commune de Montreuil-sur-Brèche, les parties suivantes identifient chaque action à entreprendre en fonction des parcelles :

- **Les actions de gestion proposées**
- **Le calendrier perpétuel des actions de gestion conservatoire**

Ces différentes actions ont été validées par le COPIL du 27/01/2022.

Au sujet des circuits de randonnées, la commune devra se rapprocher de l'association **Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie**.

La mairie est aujourd'hui d'accord pour que le SMBVB se positionne en tant que maître d'ouvrage pour la première tranche de travaux de ce plan de gestion conservatoire. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.